

DOSSIER DE PRESSE

Cérémonie de remise de chèques 4 décembre 2017

Contact Presse

Julie MALLARD

03 26 89 51 46

j.mallard@initiative-paysremois.fr

MEMBRE DE

Initiative
france

SOMMAIRE

Communiqué de presse	p. 3
Un soutien à la création et à la reprise de entreprises	p. 4
Initiative Marne Pays Rémois : Le soutien à ceux qui osent	p. 5
Suivi et accompagnement des bénéficiaires de prêts	p. 7
Le dispositif NACRE	p. 8

Cérémonie de remise de chèques

Lundi 4 décembre 2017 à 17 h 30 à l'Hôtel de Ville de Reims

Madame la Présidente du Grand Reims, Catherine VAUTRIN, et Monsieur le Maire de Reims, Arnaud ROBINET, nous font l'honneur de recevoir notre association à l'Hôtel de Ville pour une remise de chèques symboliques à tous nos bénéficiaires de prêts 2017.

Cette manifestation, qui symbolise l'accompagnement de Initiative Marne Pays Rémois auprès de « ceux qui osent » en 2017, nous offre l'opportunité de :

- ❖ Valoriser la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur le bassin d'emploi de Reims,
- ❖ Offrir une visibilité à nos bénéficiaires de prêts 2017,
- ❖ Donner l'envie à des bénévoles de s'engager auprès de notre association,
- ❖ Remercier l'ensemble des partenaires et acteurs qui soutiennent l'action de Initiative Marne Pays Rémois.

Ce moment privilégié sera l'occasion d'échanger avec ces Créateurs/Repreneurs autour d'une exposition de leurs différentes activités et lors du cocktail de clôture. Une présentation Ice Roll réalisée par Cocotte et Tradition aura lieu tout au long de la manifestation.

Symbole de votre intérêt au développement économique de notre territoire, nous comptons sincèrement sur votre présence.

Contact :

Julie MALLARD

03 26 89 51 46

j.mallard@initiative-paysremois.fr

Un soutien à la création, à la reprise et au développement d'entreprises

Contact presse : Julie MALLARD
j.mallard@initiative-paysremois.fr
03 26 89 51 46

Cérémonie de remise de chèques aux bénéficiaires de prêts 2017 d'Initiative Marne Pays Rémois, lundi 4 décembre 2017, Hôtel de Ville de Reims, 17 h 30

Depuis le début de l'année, 41 prêts d'honneur accordés pour un montant global de 339 000 € et 10 prêts NACRE accordés pour un montant total de 40 500 € à des repreneurs ou créateurs d'entreprises par l'association Initiative Marne Pays Rémois.

On enregistre un taux de pérennité exceptionnel de 83 %, correspondant à la part des entreprises ainsi accompagnées encore en activité à l'issue de 3 ans.

Un enjeu économique

Les porteurs de projets pour des entreprises des secteurs de l'artisanat, des services, du commerce, de l'industrie peuvent bénéficier de prêts à taux zéro. Toutes les activités peuvent bénéficier de l'accompagnement d'Initiative Marne Pays Rémois.

Le montant est compris entre 3 000 et 23 000 €, il est déterminé en fonction des besoins des porteurs de projets et il est limité au montant du prêt bancaire. La durée de remboursement varie de 3 à 5 ans. Il s'agit de soutenir les entreprises en cours de création ou créées depuis moins de 5 ans et les entreprises en cours de reprise ou reprises depuis moins de 5 ans.

Un accompagnement renforcé grâce au dispositif NACRE mis en place par le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

NACRE permet aux porteurs de projets, demandeurs d'emplois ou bénéficiaires des minima sociaux, d'être accompagnés lors du montage de leur projet puis pendant les 3 premières années d'activité, d'obtenir un prêt à taux zéro (cumulable avec le prêt d'honneur et un prêt bancaire).

Depuis le début de l'année, Initiative Marne Pays Rémois a accompagné 13 personnes dans le dispositif NACRE avec 10 prêts NACRE accordés pour un montant total de 40 500 €.

Des chiffres éloquentes

L'impact de l'association Initiative Marne Pays Rémois, association loi 1901 créée en 1999, est avéré : 585 prêts accordés pour un montant total de 5 705 000 €.

Depuis le début de l'année 2017, Initiative Marne Pays Rémois a effectué : 150 entretiens individuels, l'examen de 62 dossiers en Comité d'agrément, 41 prêts d'honneur et 10 prêts NACRE (27 créations, 6 reprises et 5 développements portés par 31 hommes et 12 femmes), la création ou le maintien de 143 emplois.

Une cérémonie de remise de chèques en présence des membres du Comité d'agrément et des structures qui accompagnent les créateurs ou repreneurs d'entreprises

Le 4 décembre 2017 sont notamment attendus : plus d'une cinquantaine de porteurs de projet, anciens bénéficiaires, les membres du Comité d'agrément (chefs d'entreprises, banquiers, experts comptables, etc.) et des représentants des structures qui les accompagnent.

Initiative Marne Pays Rémois : Le soutien à ceux qui osent

Initiative Marne Pays Rémois est une association loi 1901 qui intervient financièrement sur la création ou la reprise d'entreprises au travers l'octroi de prêts d'onneur accordés aux porteurs de projets. En plus d'un soutien financier, Initiative Marne Pays Rémois accompagne les porteurs de projets à travers un parrainage et un suivi technique personnalisé. Ce suivi permet de rompre « l'isolement » si néfaste aux Créateurs/Repreneurs d'entreprises et permet ainsi d'améliorer leur chance de réussite.

Depuis sa création, **Initiative Marne Pays Rémois** c'est :

- **760** dossiers examinés par le Comité d'Agrément
- **585** prêts accordés pour un montant total de **5,7 millions d'€**
- Un taux de pérennité de **83 %** à 3 ans

Qui peut en bénéficier ?

Les entreprises en cours de création ou créées depuis moins de 5 ans et les entreprises en cours de reprise ou reprises depuis moins de 5 ans.

Zone d'intervention

Le bassin d'emploi de Reims composé des cantons de Reims, Beine-Nauroy, Bourgogne, Fismes, Verzy, Ville-en-Tardenois, Billy-le-Grand et Vaudemange.

Caractéristiques du prêt

- ❖ Prêt personnel sans intérêts ni caution
- ❖ Montant compris entre 3 000 et 23 000 "
- ❖ Durée du prêt variable de 3 à 5 ans
- ❖ Différé de remboursement possible de 6 mois maximum

Conditions d'éligibilité

- ❖ Implantation de l'entreprise sur une commune du bassin d'emploi de Reims
- ❖ Prêt bancaire obligatoire

Modalités d'attribution

Si les conditions sont remplies, un dossier de demande de prêt est remis au porteur de projet qui doit le retourner environ 3 semaines avant la réunion du Comité.

La décision d'attribution du prêt sera prise par le Comité d'Agrément après étude du dossier et rencontre avec le porteur de projet.

Comité d'Agrément

Il se réunit une à deux fois par mois et étudie 5 dossiers maximum par session.

Il est composé de chefs d'entreprises, banquiers, experts comptables, représentants des chambres consulaires, assureurs et de bénévoles.

Parrainage

En complément du prêt d'honneur, le Comité d'Agrément peut proposer un parrainage au créateur ou repreneur.

Le parrain, choisi en concertation avec le créateur, est chargé du suivi de l'entreprise.

*Depuis le 1^{er} janvier 2017, **Initiative Marne Pays Rémois** c'est :*

- **186** premiers contacts
- **150** entretiens individuels
- **62** dossiers examinés par le Comité d'Agrément
- **41** prêts accordés pour un montant total de **339 000 €** dont :
 - 27 créations, 6 reprises et 5 développements
- **143** emplois créés ou maintenus

Suivi et accompagnement des bénéficiaires de prêts

L'association Initiative Marne Pays Rémois a pour objet d'accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises par le biais d'un financement et d'un suivi personnalisé.

Nous souhaitons vraiment être efficaces sur ce domaine et il faut renforcer les liens avec les bénéficiaires. Ces derniers « n'osent pas » toujours faire état de leurs difficultés. C'est pourquoi nous avons mis en place des sessions de rencontre entre créateurs / repreneurs pour qu'ils puissent échanger librement sur leur nouveau métier de chef d'entreprise. Le partage des connaissances, des expériences, la solidarité aussi sont les principaux moteurs de ces rencontres.

Une ancienne bénéficiaire de prêt, Myriam CHOLET . société GBE Majuscule, est proposée pour être l'animatrice de ce club. La première réunion a eu lieu le 10 septembre 2012.

Un thème est proposé à chaque réunion : « je développe mes ventes », « les fournisseurs », « je me fais connaître », « je développe mon réseau »

Le dispositif NACRE

Depuis janvier 2009, Initiative Marne Pays Rémois est labellisé NACRE. C'est un dispositif mis en place en janvier 2009 par le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse des Dépôts.

Le dispositif NACRE permet aux porteurs de projets, demandeurs d'emplois ou bénéficiaires des minimas sociaux, d'être accompagnés lors du montage de leur projet et pendant les 3 premières années d'activité.

NACRE c'est aussi une aide financière. En effet un prêt à taux zéro peut être accordé pour aider à la création/reprise de l'entreprise. Ce prêt, d'un montant compris entre 1 000 et 8 000 euros, est sans intérêts, d'une durée maximale de 5 ans et intervient en complément d'un prêt bancaire. Le prêt NACRE est cumulable avec le prêt d'Initiative Marne Pays Rémois.

Le dispositif NACRE se termine à la fin de l'année 2017 et sera remplacé par un autre dispositif à destination des créateurs et repreneurs d'entreprises dès janvier 2018.

Plus d'informations à venir

*Depuis le début de l'année, **Initiative Marne Pays Rémois** a accompagné **13** personnes dans le dispositif NACRE et a accordé **10** prêts NACRE pour un montant total de **40 500 €**.*